

MARCHE PUBLIC DE CONCEPTION REALISATION

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports - Académie de Mayotte

Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA)

Madame La Rectrice de l'Académie de Mayotte

Objet de la consultation

**Marché de conception-réalisation relatif aux travaux d'extension du
Collège BOUENI M'TITI**

Candidatures

Date et heure limites de remise des candidatures : 15/09/2026 à 11h00 (Heure Mayotte)

Numéro de consultation : 2026-214-REC-LAB-069

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
2 - Conditions de la consultation	3
2.1 - Délai de validité des offres.....	3
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 - Part minimale confiées à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans.....	4
2.4 - Variantes	4
3 - Les intervenants.....	4
3.1 - Contrôle technique	4
3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	4
4 - Conditions relatives au contrat	4
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	4
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	4
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	5
5 - Contenu du dossier de consultation	5
6 - Présentation des candidatures et des offres	5
6.1 - Documents à produire.....	6
6.2 - Visites sur site	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
7.1 - Transmission électronique.....	9
7.2 - Transmission sous support papier.....	11
8 - Examen des candidatures et des offres	11
8.1 - Sélection des candidatures	11
8.2 - Attribution des marchés	11
9 - Prime.....	15
10 - Renseignements complémentaires.....	15
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	15
10.2 - Procédures de recours	15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

Les stipulations du présent règlement de la consultation (**RC**) concernent : **Marché de conception-réalisation relatif aux travaux en vue de la construction de huit salles de classe post CHIDO au sein du collège Bouéni M'titi.**

Lieu(x) d'exécution :

LABATTOIR

97600 PETITE-TERRE

En outre, le présent marché est composé de deux (2) phases :

- Une phase de conception (Partie 2 du CCP),
- Une phase de travaux (Partie 3 CCP),

L'opération porte sur la construction d'une extension faisant suite aux dégradations de l'ouvrage causées par le cyclone. Le marché concerne des travaux visés au I de l'article 17 de la loi n°2025-176 du 24 février 2025 d'urgence pour Mayotte, ainsi qu'aux articles 7 et 8 de la même loi.

1.2 - Mode de passation

La présente consultation est lancée selon la procédure d'appel d'offres restreint, en application du code de la commande publique, notamment les articles L2124-1, L2124-2, R2124-2 et R2161-6 et suivants.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

1.5 – Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux

L'enveloppe financière prévisionnelle globale de l'opération s'élève à **2 910 000 € HT**, répartie comme suit :

- Part Conception (honoraires de maîtrise d'œuvre) : 290 000 € HT
- Part Réalisation (travaux) : 2 620 000 € HT

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le Maître d'Ouvrage ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les tâches suivantes seront effectuées par un ou plusieurs membres du groupement dans les conditions suivantes :

Compétence du groupement :

- Conception et suivi d'exécution travaux (équipe maîtrise d'œuvre - compétence en maîtrise d'œuvre) ;
- Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) ;
- Coordination des systèmes de sécurité incendie (CSSI) ;

2.3 - Part minimale confiées à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans

Si le titulaire n'est pas lui-même une petite ou moyenne entreprise ou un artisan, la part minimale qu'il s'engage à confier, directement ou indirectement, à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans est fixée à 30% du montant prévisionnel du marché, conformément à l'article 59 de la LOI n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance telle que modifiée par l'article 35 de la LOI n° 2025-797 du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte.

2.4 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Les intervenants

3.1 - Contrôle technique

A désigner ultérieurement.

3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du CCP qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- le règlement de la consultation (RC) ;
- l'acte d'engagement (AE) et ses annexes ;
- le cahier des clauses particulières (CCP) ;
- le programme technique détaillé ;
- le cadre de candidature (CAD01) ;
- le cadre coûts et honoraires (CAD02) ;
- le cadre calendrier prévisionnel du projet (CAD03) ;

Il est téléchargeable sur la plateforme des achats PLACE.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le Maître d'Ouvrage des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

En application du Code de la commande publique, la candidature et l'offre du candidat n'ont plus à être signées au stade du dépôt de l'offre.

Le dépôt de l'offre engage le candidat sur la sincérité des documents, la véracité et la complétude des informations.

L'offre déposée engage toutes les sociétés qui y sont désignées, à savoir le candidat, ses éventuels cotraitants et ses (leurs) éventuels sous-traitants.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Volet administratif

Les candidats ou chaque membre de l'équipe candidate auront à produire les pièces nécessaires à la sélection des candidatures définies dans l'avis d'appel public à la concurrence.

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes :

1/Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.

La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Le seul dépôt de la candidature vaut engagement du candidat à signer ultérieurement l'acte d'engagement du marché qui lui serait attribué dans le délai de validité des offres. Tout défaut de signature, retard ou réticence expose l'auteur de l'offre à une action en responsabilité

2/Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L. 2141-1 et suivants du Code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. La remise d'un DC1 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.

Comme la lettre de candidature, la déclaration sur l'honneur n'a pas à être signée par le candidat ou par chacun des membres d'un groupement le cas échéant. Elle sera signée au stade de l'attribution par le seul attributaire (candidat seul ou ensemble des cotraitants en cas de groupement).

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent informer sans délai l'acheteur de tout changement de situation, au cours de la procédure de passation ainsi d'ailleurs qu'au cours de l'exécution du marché, qui les placeraient dans un des cas d'interdiction de soumissionner ayant pour effet de les exclure d'un marché public.

3/Les pièces définies ci-dessous permettant la vérification de leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, de leurs capacités économique et financière, de leurs capacités techniques et professionnelles :

- **Déclaration du candidat (DC2 ou équivalent),** qui renseignent :
 - ♦ Capacités professionnelles et techniques du groupement : moyens humains et techniques des membres du groupement ou de l'entreprise et moyens affectés à l'opération
 - ♦ Capacités financières : Chiffre d'affaires des 3 dernières années pour chaque co-traitant.

Volet technique

Les concurrents fourniront en un exemplaire :

1/ Pour l'équipe de réalisation

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels des candidats et l'importance du personnel d'encadrement sur les trois dernières années de chacun des membres du groupement à renseigner dans le cadre de candidature CadreType 1.
- Présentation des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de même nature que celle du marché
- 3 références pertinentes du mandataire choisies, en lien avec les spécificités du projet (en milieu tropical et en site occupé de préférence) et exécutées au cours des 4 dernières années. Les références seront présentées dans le cadre de candidature CadreType2 ainsi que sur une planche A4.

Les références de projets (enseignement, équipement public), devront être pertinentes dans le cadre du projet.

Seules les références de marchés remportés seront prises en compte.

Contenu des informations à transmettre sur planche A4 :

- Le nom de l'opération
- 1 ou plusieurs visuels couleurs représentant chacune des 3 opérations réalisées.
- La commune et le département
- Le maître d'ouvrage
- L'équipe de maîtrise d'œuvre
- Les surfaces
- Le montant en € HT des travaux réalisés

Nota : Les planches seront remises en format numérique PDF.

2/ Pour l'équipe de conception (architecte)

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels des candidats et l'importance du personnel d'encadrement sur les trois dernières années de chacun des membres du groupement
- Liste des travaux/références pertinentes exécutés au cours des cinq dernières années constituant une expérience pouvant bénéficier à l'opération, indiquant le maître d'ouvrage, le nom de l'interlocuteur, le montant du marché, l'époque, le lieu d'exécution des travaux et les prestations exécutées assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
- Présentation des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de même nature que celle du marché

- **Présenter obligatoirement sous la forme de planches au format A3**, 3 références pertinentes choisies, en lien avec les spécificités du projet et exécutées au cours des 5 dernières années.

Les références de projets (enseignement, équipement public), devront être pertinentes dans le cadre du projet.

Contenu des planches:

- Le nom du programme
- La date de livraison ou l'état d'avancement du programme
- 1 ou plusieurs visuels couleurs représentant chacune des 3 opérations réalisées.
- La commune et le département
- Le maître d'ouvrage
- L'équipe de maîtrise d'œuvre
- Les surfaces
- Le montant en € HT des travaux réalisés

Nota : Les planches seront remises en format numérique PDF.

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le maître de l'ouvrage s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

- **L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et décennale en vigueur** indiquant l'étendue des garanties apportées par sinistre. Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.
- **L'attestation d'inscription à l'Ordre des Architectes** ou, pour les opérateurs n'ayant pas leur siège en France, tout document jugé équivalent par le pouvoir adjudicateur,
- **Attestations fiscales et sociales** délivrés par les administrations fiscales et sociales et organismes compétents.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées aux **2/** et **3/** ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché. En ce cas, il pourra produire une attestation du sous-traitant actant de son engagement à intervenir en cas d'attribution du marché, selon les modalités fixées à l'article 8.3.4.

Seules les références de marchés remportés seront prises en compte.

3/ Pour les autres membres du groupement

Pour les autres membres du groupement/BET : Fournir la liste des travaux/références pertinentes exécutés au cours des deux dernières années constituant une expérience pouvant bénéficier à l'opération, indiquant le maître d'ouvrage, le nom de l'interlocuteur, le montant du marché, l'époque, le lieu d'exécution des travaux et les prestations exécutées.

Seules les références de marchés remportés seront prises en compte.

Pour la présentation des éléments de leur candidature :

- Les candidats pourront faire usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en français.

Les modalités de transmission des candidatures sont définies à l'article 7 ci-dessous.

6.2 - Visites sur site

Au stade de l'offre, une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Le maître d'ouvrage réunira l'ensemble des candidats admis à concourir pour leur présenter l'opération. Cette réunion sera assortie d'une séance de questions-réponses et d'une visite du site.

La date de visite sera définie en phase offre.

Le mandataire de chaque équipe concurrente devra communiquer la liste nominative des personnes participant à cette journée d'information. Pour des questions d'organisation et de sécurité, le nombre de participants sera limité par 5 personnes par équipe concurrente.

Il n'est pas prévu d'autre visite.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du Maître d'Ouvrage, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au Maître d'Ouvrage.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de UTC/GMT+3. Le pli sera

considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres. L'heure limite à prendre en compte est l'heure locale du Maître d'Ouvrage.

Si une nouvelle offre (nouveau pli) est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Seul sera pris en compte le dernier pli en date déposé par le candidat, qu'il soit vide ou incomplet.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Le candidat qui envoie ou dépose sa copie de sauvegarde en main propre contre récépissé, le fait à l'adresse suivante :

Rectorat de Mayotte – Service régional des achats
Bâtiment B – Bureau 72
BP76. 97600 Mamoudzou
Horaires d'ouverture : 08h00-12h00 ; 14h00-16h00

Téléphone : 0269 61 92 28

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Le niveau de conception des prestations demandées est « L'ESQ+ » tel que défini ci-dessous.

Les candidatures seront appréciées en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Critère n°1 : Adéquation des moyens (humains et logistique) et l'organisation du groupement à la complexité d'un site contraint
- Critère n°2 : Pertinence de l'adéquation des références professionnelles présentées par rapport aux spécificités du projet
- A l'issue de cette analyse des candidatures, le jury sélectionnera 5 équipes qui seront admises à remettre une offre.

Lorsque la candidature est irrégulière en raison de l'absence ou de l'incomplétude de certains documents.

Toutefois, conformément à l'article R. 2144-2 du Code de la commande publique, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, il pourra demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

Dans ce cas, la demande de régularisation indiquera les documents manquants.

8.2 - Attribution des marchés

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés :

Critères	Pondération
<i>A – Calendrier : organisation et durée des études et des travaux</i>	15%
<i>B - Qualité architecturale</i>	15%
<i>C - Qualité fonctionnelle</i>	20%
<i>D - Part confiée aux PME / artisans et modalités de sous-traitance</i>	5%

<i>E – Valeur économique de l'offre de conception / réalisation</i>	45%
TOTAL	100%

Les offres seront évaluées selon le système de notation suivant :

Critère A : Calendrier : Organisation et durée des études et des travaux : 15%

N° d'item	Intitulé de l'item	Examen porté sur ou à partir de :
1	Organisation et délai des études (5%)	• Les moyens humains, notamment le profil des intervenants (CV) et leurs expériences professionnelles sur des opérations similaires, affectés au projet pour chacun des membres • Le rôle de chaque intervenant, • Une note sur le fonctionnement du groupement (coordination de intervenants) et de sa représentation auprès des Maîtres d'ouvrages (interfaces, échanges, etc...), • Compréhension et prise en compte de la procédure de conception réalisation ; • Organisation de l'équipe proposée pendant toute la durée du projet (études, travaux, réceptions, GPA) ;
2	Organisation et délai des travaux (5%)	Un planning prévisionnel des études et des travaux. Complété d'une note précisant l'organisation des étapes du chantier permettant la continuité d'activité du site entre zones neuves et zones restructurées. • Niveau de détail de la planification proposée • Pertinence et justification des délais proposés • Respect des échéances
3	Optimisation des délais (5%)	Proposition d'optimisation par rapport aux délais évalués par le maître d'ouvrage et mentionnés à l'article 11 du CCP. Point très important pour la maîtrise des délais en adéquation avec le système constructif.

		Une note exhaustive est attendue sur l'optimisation des délais. Un système constructif durable avec des délais plus courts que ceux annoncés en objectif par le Maître d'Ouvrage, serait apprécié.
--	--	--

Un calendrier détaillé est attendu.

L'évaluation du critère sera calculée par addition de l'évaluation de chacun des items.

Critère B - Qualité fonctionnelle: 20%

N° d'item	Intitulé de l'item	Examen porté sur ou à partir de :
1	Adéquation d'un point de vue fonctionnel (15%)	Tableau récapitulatif des surfaces, plans des niveaux (1/200^{ème}), élévations et coupes (1/200^{ème}), carnet de plans types, et notice d'accessibilité : • Fonctionnement général, organisation spatiale • Respect des exigences fonctionnelles et des surfaces demandées.
2	Revalorisation des déchets (5%)	La revalorisation et traitement des déchets est un point attendu dans les offres des entreprises : • Recyclage des matériaux issus des terrassements • Circuit de traitement des déchets de chantiers (tri et traitement) • Utilisation de matériaux issues du recyclage

Les offres seront évaluées selon le système de notation suivant qui sera mis en œuvre par le jury.

Critère C - Qualité architecturale : 15%

N° d'item	Intitulé de l'item	Examen porté sur ou à partir de :
1	Implantation générale (8%)	Notice architecturale, plan masse (1/500^{ème}), plan de VRD et aménagements extérieurs :

		• Pertinence de l'utilisation de l'espace et de l'implantation des bâtiments, des aménagements de la parcelle et de l'approche paysagère du projet
2	Esthétique générale, Qualité architecturale extérieure et intérieure (7%)	Perspectives extérieures, élévations de façades, plan de toiture, notice descriptive des lots architecturaux, carnet de plans types : • Aspect général des ouvrages et leur insertion dans le site • Finitions proposées

Critère E - Part confiée aux PME / artisans et modalités de sous-traitance : 5%

N° d'item	Intitulé de l'item	Examen porté sur ou à partir de :
1	Sous-traitance PME / artisans	Qualité de l'engagement en faveur des PME et artisans, appréciée au regard : – de la part du marché confiée à des PME ou artisans au-delà du minimum contractuel de 30 % ; – des modalités d'association des PME dans la conception et la réalisation ; – des garanties apportées quant à leur participation effective.

Critère E : Valeur économique de l'offre de Conception / Réalisation : 45%

Le coût total sera évalué en prenant en compte la totalité des coûts des études et des travaux.

La note de chaque candidat sera attribuée par application de la formule suivante

$$\text{Note du candidat} = 45 \times \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante (incluant les options)}}{\text{Montant de l'offre du candidat}}$$

9 - Prime

Le montant de la prime forfaitaire non révisable à verser aux candidats admis à concourir ayant remis des prestations conformes est de 13 000€ HT correspondant à des prestations de niveau ESQ+.

Elle peut être réduite, sur proposition du jury, lorsque le concurrent n'a pas fourni les prestations conformes au règlement du concours.

Le maître d'ouvrage peut décider d'adopter ces réductions sans que les concurrents puissent élever de réclamations à ce sujet.

La prime du lauréat constitue une avance sur ses honoraires dans le cas où il est désigné comme titulaire du marché de maîtrise d'œuvre.

Cette prime est payée dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date d'examen des prestations par le jury.

Pour les candidats non retenus, la prime vaudra solde de tout compte.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du Maître d'Ouvrage, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/> Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Mayotte

Les Hauts du Jardin du Collège

97600 MAMOUDZOU

Tél : 02 69 61 18 56

Télécopie : 02 69 61 18 62

Adresse internet(U.R.L) : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal administratif de Mayotte

Les Hauts du Jardin du Collège

97600 MAMOUDZOU

Tél : 02 69 61 18 56

Télécopie : 02 69 61 18 62

Adresse internet(U.R.L) : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>